

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 25 Août

L'AFFAIRE DE CARMAUX

A propos des grèves de Carmaux, nous trouvons dans le *Temps* le remarquable article suivant :

Le cas de cet ouvrier de Carmaux, élu maire, faisant à son atelier de rares apparitions, prétendant tout de même être maintenu sur les rôles du personnel, n'est que le prototype d'une situation qui, selon toutes les apparences se reproduira fréquemment. Là où la population ouvrière est en majorité, elle sera de plus en plus tentée de confier aux siens les mandats électifs, notamment les fonctions municipales. Si les ouvriers élus devaient la confiance de leurs camarades à des qualités professionnelles ou morales qui feraient d'eux les premiers parmi leurs pairs, il n'y aurait guère de difficultés à prévoir.

Au contraire, ces hommes-là n'auraient qu'un but : faire de la conciliation entre les ouvriers et les patrons, servir de trait-d'union. Mal avisés seraient les chefs d'industrie qui ne leur faciliteraient pas le passage de l'atelier à la mairie ! Mais il faut prévoir que, le plus souvent, les qualités professionnelles ou morales pèseront peu dans la balance. L'élu sera surtout un militant, un adversaire de l'organisation actuelle du travail, un braillard. En le choisissant, ses camarades auront voulu prouver non leur sagesse, mais leur force. C'est alors que naîtront les difficultés de tout genre.

Notre homme prétendra d'abord conserver ses fonctions sous prétexte que, n'ayant pas d'autres ressources pour vivre, il doit pouvoir gagner son pain tout en obéissant à la volonté de ses concitoyens, qui lui auront imposé d'être conseiller municipal ou maire. Lui contester ce droit, ce serait, selon lui, aller à l'encontre de ceux du suffrage universel et tenir en échec notre maître à tous.

Il n'y a là, en réalité, qu'un sophisme ;

mais ce sophisme aura, on peut le garantir d'avance, un vif succès et passera rapidement à l'état de cliché. C'est un sophisme : en effet, l'ouvrier n'est pas ici dans une situation différente de celui qu'il appelle le bourgeois, et rien ne l'autorise à poser la question de classes, qui est son cheval de bataille préféré.

Combien y a-t-il de modestes commerçants, de petits employés, de notaires, d'avoués, d'avocats, de médecins, de professeurs, qui, plus ou moins désireux, plus ou moins sollicités d'accepter un mandat électif, en déclinent l'honneur ou la tentation par cette raison fort simple qu'ils ont à gagner leur vie et celle de leur famille !

Une charge gratuite, comme celle de maire, les obligerait à donner moins de leçons, à faire moins de visites, à quitter leur cabinet ou leur étude, à être moins assidus à leur bureau ou à leur comptoir ; une charge rétribuée comme celle de député ou de sénateur, les exposerait à perdre leurs droits à l'avancement, à mécontenter leur clientèle, à négliger leurs affaires et les laisserait, s'ils ne sont pas réélus, dans une situation lamentable.

Voilà ce qu'ils disent, et voilà pourquoi, très souvent, ils se refusent. L'ouvrier est exactement dans le même cas : ou plutôt, son cas n'est qu'une espèce d'un genre très vaste, qui comprend tous les citoyens qui vivent de leur travail. Le sophisme est donc manifeste. Quant au succès qui l'attend, pas n'est besoin d'être prophète pour l'annoncer.

On voit d'ici les articles de journaux, on entend les orateurs de réunion publique qui demanderont s'il y a, s'il doit y avoir dans la France d'aujourd'hui des parias pour qui l'exercice des droits politiques n'est qu'un leurre et une chimère ?...

Notez bien que si la transformation générale des mœurs et des habitudes à laquelle nous assistons amenait à rétribuer quelque jour les mandats jusqu'à présent gratuits, la situation ne serait pas sensiblement

changée. Privés de cet argument qu'on doit pouvoir gagner son pain, les individus dont nous parlons se jetteraient sur un autre. Ils contesteraient encore aux patrons le droit de congédier un ouvrier devenu maire ou conseiller municipal et prétendraient cumuler le salaire afférent aux fonctions publiques avec le bénéfice du travail privé.

Les patrons fussent-ils pleins de libéralisme et fermant les yeux sur la situation de ces ouvriers, les gardassent-ils jusqu'au jour où ceux-ci donneraient prise non pas à un grief professionnel, jusqu'au jour où leur travail se ressentirait vraiment des interruptions ou des distractions causées par les fonctions publiques — même alors les ouvriers menacés ou congédiés auraient la ressource de soutenir que le vrai motif des patrons est ailleurs et qu'ils déguisent sous la préoccupation du travail bien fait la passion de parti.

En sorte que l'aboutissement logique de leur protestation serait un article de loi supprimant pour les patrons la liberté du contrat, les forçant à garder éternellement un mauvais ouvrier devenu maire ou conseiller municipal parce qu'on ne pourrait jamais être sûr, s'ils venaient à le renvoyer, que le renvoi ait une cause entièrement étrangère à la politique !

Voilà où conduirait, et très vite, le *summum jus* des ouvriers tel qu'ils le comprennent. Quant au *summum jus* des patrons, qui ont incontestablement le droit de choisir qui leur plaît, d'écarter qui leur plaît, les conséquences, s'ils le revendiquaient, n'en seraient pas moins dangereuses. Voit-on une compagnie ou un patron affichant dans ses ateliers que les ouvriers qui briguaient des fonctions électives seraient considérés aussitôt comme démissionnaires ? Contre ce moyen préventif, quelque légitime qu'il pût être, s'élèverait aussitôt une clameur générale.

Qu'est-ce à dire, sinon qu'il est infiniment souhaitable qu'on s'abstienne d'aller, de part et d'autre, jusqu'à l'extrême limite du

droit ou de ce que l'on considère comme un droit ? Qu'est-ce à dire encore, sinon que le plus sage est de ne pas poser de règles générales et abstraites, mais d'étudier dans sa complexité vivante chaque cas individuel et d'y approprier une solution spéciale ? Qu'est-ce à dire, enfin, sinon qu'en ces matières, comme si souvent dans les choses humaines, l'esprit de transaction est le meilleur guide que l'on puisse suivre ?

Avant tout nous voulons vivre, nous patrons, nous ouvriers. Eh bien, la vie est faite d'incessants ajustements de détail, d'innombrables combinaisons mouvantes, toutes rebelles aux formules rigides. Pour vivre, imitons donc ce qui a vie.

INFORMATIONS

La situation financière des communes

Le Ministre de l'intérieur vient d'achever un travail considérable, le relevé de la situation financière des communes en 1891. Ce travail est d'une étendue très grande, mais il est possible d'en dégager les résultats généraux qui sont de nature à intéresser le pays tout entier.

Disons tout d'abord que l'administration a profité de l'occasion pour opérer la révision des superficies communales, de façon à les mettre en harmonie avec les contenances portées au cadastre. Cette révision a donné des résultats importants. Elle a permis de constater que la superficie de la France était de 52,934,589 hectares, et présentait une augmentation de 193,447 hectares sur le chiffre indiqué en 1890. L'enquête en effet, a mis en lumière les déficiences du livre terrier, les effets des révisions cadastrales, et diverses autres causes qui ont influé sur l'étendue de territoire précédemment attribué aux communes et aux départements.

Il importe toutefois, de remarquer que dans cette évaluation ne rentrent que les terrains cadastrés, d'où il suit que le chiffre de 52,934,589 hectares ne comprend pas toutes les surfaces d'eau ou improductives. Si l'on tient compte de ces dernières, la superficie de la France entière semble pouvoir être fixée à 53 millions et demi d'hectares.

Voici maintenant les chiffres généraux qui indiquent la situation financière des communes. Le nombre de celles-ci était, en 1891, de 36,140.

L'ensemble des recettes ordinaires s'élève à

l'instant. Je n'ai même pas besoin de l'aide des deux hommes qui sont à côté, la balle de ce pistolet suffira.

Hubert vit bien qu'il était perdu s'il ne parlait, il lâcha son épée et dit :

— La fille du comte de Fuentès existe.

— Où est-elle ?

— A Paris.

— Quelle rue ?

— J'indiquerai la maison.

— Jure-le sur la croix !

Frère Gilles étendit la main sur la croix et jura. La trappe se referma aussitôt.

— Songe ! fit observer Daubigny, que si tu manquais à ton serment, tu mourrais. Je ne te pardonne que conditionnellement. Une obéissance aveugle peut seule désormais faire oublier ta révolte momentanée.

— J'obéirai.

— Et tu renonces, pour toi personnellement, à tout dessein contre cette jeune fille, quel qu'il soit.

— J'y renonce.

Daubigny fit entrer le Maltais.

— Nous sommes menacés, dit-il à ce dernier d'un ton bref, et nous devons quitter Paris avant que la question préalable soit appliquée à ceux qui sont tombés entre les mains du Béarnais.

— Hé ! fit Mattéo, ze voudrai déjà être au-delà des monts, auprès de monsignor le duc.

— Oui, c'est du côté des Alpes qu'il est bon de se retirer. Moi, je partirai ce soir même.

— Et moi aussi, per Cristo.

— Vous avez le temps. D'ici à quatre jours, on se contentera, suivant l'usage, de fatiguer, tour-

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 64

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

PREMIÈRE PARTIE

La butte de Montmartre

X

SAUVEZ LE ROI !

— Voyez cette poitrine, mon père !

A ces mots, frère Gilles avait ouvert son pourpoint, pour montrer les traces de ses blessures, reçues au service de la Sainte-Ligne.

— Au nom du Serment de l'Union... commençait-il à dire pour protester de son dévouement.

— Qu'est-ce que cela s'écria tout à coup Daubigny. Un papier caché dans ton sein !

— Ceci... ceci, balbutia l'ancien arquebusier ligué.

— Donne !

— Ce papier m'appartient.

Le père profès se dressa de toute sa hauteur. Dominant de son regard plein d'autorité le chétif jésuite de robe courte, il lui dit d'une voix sèche et impérative :

— Tu dois une obéissance absolue !

— C'est que...

— *Périnde ad cadaver* ! répéta Daubigny. Comme un cadavre, remets-moi ce pli :

Le liguier tendit la lettre et baissa la tête. Daubigny en brisa le cachet sans façon, et se mit à lire :

— Au comte de Fuentès, s'écria-t-il... Signé : Claire... De qui tiens-tu ce pli ! Où te fut-il remis ?

— Je le tiens de la mère elle-même, sur son lit de mort... à Gand.

— Une fille du comte d'Azevedo de Fuentès.

— En effet.

— Et sa mère était une Clignan-court, si je ne me trompe.

— Claire de Clignan-court.

Le comte ne s'est point marié... Elle est fille unique, par conséquent l'héritière d'une des plus grandes fortunes de la province de Léon... De plus, le sire Ligier de Clignan-court, riche aussi, n'a point d'enfants.

— Tu savais tout cela !

— Frère Gilles garda le silence.

— Tu le savais... Et depuis seize ans tu conserves la lettre ! accentua lentement le profès.

Le regard du jésuite semblait vouloir fouiller dans la pensée de Hubert. Mais pas un muscle ne joua sur la face de l'arquebusier pendant cette investigation.

— Cet homme est fort, pensa le père.

Il reprit à haute voix, après avoir mis la lettre dans sa poche :

— Quel était ton dessein, réponds !

— Je n'en avais point.

— Tu mens : on ne garde pas une lettre si long-

temps sans nourrir un projet... Cette fille vit, tu sais où elle est.

— J'ignore...

— Tu refuses de parler.

— Je ne puis révéler ce que je ne sais pas.

Frère Gilles était debout devant la fenêtre donnant sur la Seine.

Daubigny recula lentement vers le fond de la chambre, où était le lit, tandis que Hubert suivait, non sans appréhension, chacun de ses mouvements.

Tout-à-coup le liguier aperçut le jésuite avec un pistolet qu'il venait de tirer du chevet de son lit. La gueule en était dirigée sur Hubert.

De plus la main gauche du père était appuyée sur la muraille.

Instinctivement, Hubert saisit la poignée de son épée.

— Si tu fais un mouvement, un pas, lui cria le jésuite, tu es mort !

— Vous n'oserez point !

— J'en ai le droit.

— On entendrait de la rue la détonation.

— Erreur ! cette pièce n'a d'ouverture que sur le fleuve : l'une est derrière toi.

— Et l'autre !

— Devant toi. Regarde.

Le liguier recula épouvanté.

Dans le plancher, une travée venait de se mouvoir rapidement.

Un gouffre était sous ses pas... Il entendait les flots battre contre les piles du pont, avec le mugissement lointain de l'eau sous les roues du Pont-aux-Meuniers.

— Ce sera ta tombe si tu ne confesses tout à

675,009,532 fr. dont 264,691,174 fr. pour la ville de Paris et 400,318,358 fr. pour les autres communes de France.

Les dépenses ordinaires s'élèvent à 641,619,116 fr. dont 264,691,174 fr. pour Paris et 376,929,942 fr. pour les autres communes de France.

Il ressort donc en faveur des recettes un excédent de 33,390,416 fr. Cet excédent ne s'applique qu'aux communes autres que Paris, dont le budget s'équilibre exactement.

Si l'on compare le montant des recettes communales par département aux dépenses de même nature, on constate que l'excédent des recettes se répartit dans une proportion variable entre tous les départements sauf trois : le Gers, la Haute-Marne et le Rhône, où les dépenses sont un peu supérieures aux recettes.

Le montant de la dette des communes en capital s'élevait en 1891 à 3,224,088,832 fr. dont :
1,872,336,971 francs pour Paris ;
1,351,751,861 francs pour les autres communes.

Le vol de cartouches

La moitié des cartouches Lebel, récemment volées, a été retrouvée dans les champs, derrière le mont Valérien.

Une arrestation est imminente.

Les insulations dans l'armée

L'Echo de Paris assure que l'enquête sur les insulations pendant les manœuvres, entraînera la mise en disponibilité de deux généraux de brigade, la mise en non activité d'un colonel et une lettre de blâme à un commandant de corps d'armée.

Les manœuvres militaires

La Petite République dit que M. de Freycinet a annoncé au conseil supérieur de la guerre, qu'il décommanderait les manœuvres partout où des symptômes d'épidémie se manifesteraient avec un caractère dangereux pour les troupes et la population.

Le baccille du choléra

Il résulte de la communication faite hier, à l'Académie des Sciences, par M. Pasteur, que les expériences anticholériques faites par le médecin russe Haffkine, sur sa personne et sur celle de trois autres russes, ont donné, jusqu'à présent, des résultats encourageants.

LES FAUSSES MARQUES

DANS L'ÉQUIPEMENT MILITAIRE

Sous ce titre, un journal spécial, la Halle aux Cuirs, publie les détails que voici :

A la suite des faits nouveaux révélés par l'instruction, M. le juge d'instruction a immédiatement délivré un mandat d'arrêt contre un chef ouvrier de la fabrique de la rue de la Glacière, nommé Barré.

Une arrestation plus importante, opérée le samedi 13 août, celle de M. Meyer, âgé de quarante-cinq ans, officier principal d'administration, ex-comptable du magasin d'habillement et de harnachement de Paris, chevalier de la Légion d'honneur, témoigne de la gravité de faits que nous avons les premiers portés à la connaissance du public.

Une perquisition avait été opérée quelques jours auparavant, à Sacy-Bonneuil, dans une propriété appartenant à l'ex-officier comptable,

depuis longtemps prévenu d'avoir à ne pas s'en éloigner et de se tenir constamment à la disposition du juge d'instruction. Des papiers paraissant établir les complaisances coupables de cet officier pour certains fournisseurs ont été saisis et les soupçons dont il était l'objet à cet égard ont été confirmés.

M. Meyer qui devait être traduit le 29 courant devant un conseil d'enquête, fut appelé dans le cabinet du juge d'instruction pour fournir des renseignements au sujet de certains documents. A la suite de cet interrogatoire, il a été mis en état d'arrestation, le mandat de comparution ayant été changé en mandat de dépôt.

Le Temps paraît rattacher cette arrestation à une nouvelle affaire de fausses marques apposées sur des effets d'habillement. Cela n'est pas impossible ; mais, d'après nos informations particulières, nous croyons qu'elle a été motivée par l'entrée en magasin des 1,627 paires de chaussures refusées, pour masquer le déficit dont il était responsable.

Nous avons annoncé de nouvelles et curieuses découvertes relatives aux fausses marques apposées sur les draps, mais en raison de leur gravité, nous avons tenu à contrôler sévèrement nos informations avant de les faire connaître.

Ces renseignements ayant été pleinement confirmés, nous n'avons d'aujourd'hui aucune raison de les passer sous silence.

Tout le monde sait que l'Etat fournit lui-même le drap employé à la confection des effets d'habillement. L'entrepreneur en reçoit les quantités nécessaires qui lui sont facturées par l'Etat, mais dont il ne peut, en aucune façon, disposer pour un autre emploi que celui auquel il est destiné. En cas d'insuffisance, il peut prendre un supplément de 10 0/0 au prix fixé par le ministre et depuis les modifications apportées dans la coupe des effets, il peut prendre aux mêmes conditions un nouveau supplément s'il lui est nécessaire.

Les draps livrés au magasin central portent une marque de réception, composée de trois signes placés à distance égale dans la largeur du drap. L'apposition de cette marque se fait de 50 en 50 centimètres sur toute la longueur de la pièce au moyen d'une machine.

Les draps refusés sont rendus aux fournisseurs et les chefs de pièce sont flétris. A la revente, ces draps refusés subissent généralement une perte de 50 0/0 ; la tentation est donc grande de les utiliser et de se couvrir secrètement de la perte résultant du rabais à l'adjudication et de l'insuffisance des quantités allouées.

Si les fraudeurs avaient réussi à apposer les fausses marques de réception avec la régularité systématique de la machine, la fraude aurait été d'autant plus difficile à découvrir que les chiffres et les lettres employés étaient ceux de l'Etat, mis obligamment à leur disposition par leurs complices du magasin central ; mais les trois marques n'étaient pas toujours bien alignées et la distance de 50 centimètres n'était pas toujours bien observée, ce qui permit de faire la preuve de la falsification des marques.

La fraude était d'autant plus difficile à découvrir que l'entrepreneur prenait au magasin central tous les draps nécessaires à l'exécution de son marché et qu'il en tirait également les quantités nécessaires pour parer à des insuffisances.

Voici qui va tout expliquer. Il paraît que notre drap de troupes est très estimé par certains gouvernements étrangers et que la marque de

réception de l'Etat est pour eux une garantie qu'ils ne se refusent pas à payer d'une sérieuse majoration dans le prix d'achat.

Hémerdingier achetait donc avec un rabais de 50 0/0, des draps refusés et les employait, après les avoir marqués, à la confection d'une partie des effets d'habillement destinés à notre armée et se servait du drap portant la vraie marque de réception pour ses fournitures à un gouvernement étranger, qui lui laissait un bénéfice d'environ 20 0/0, heureux d'avoir à ce prix la garantie d'une réception officielle.

Cette fraude a-t-elle été commise chez un seul fournisseur ? Il est permis d'en douter et nous espérons bien que l'enquête ouverte en ce moment sera étendue à tous nos magasins de corps d'armée. Les fournisseurs honnêtes ne voudront pas rester exposés à des soupçons dont ils ne peuvent se justifier tant qu'ils ne sont pas exprimés publiquement et se joindront certainement à nous pour demander que la lumière soit complète.

Pour éviter ces abus, le ministre de la guerre va décentraliser le service des réceptions qui se feront désormais dans les corps sous la responsabilité de leur conseil d'administration.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

Présidence de M. DE VERNINAC, président
Séance du 22 août 1892

A la fin de la séance du 22, le conseil renvoi à la commission des vœux :

Un vœu de M. Cocula tendant à la création à Gourdon, d'une école pratique d'agriculture.

Un vœu de M. Talou tendant à transformer en lycée le collège de jeunes filles de Cahors.

Un vœu de M. Béral, tendant à ce que la Compagnie d'Orléans place des compartiments de 2^e et 3^e classes au train express du soir allant à Toulouse, pour les voyageurs se rendant à Cahors et au-delà.

Un autre vœu de M. Talou tendant à empêcher les usiniers de l'Aveyron à salir les eaux du Lot.

Un vœu du même relatif à la retenue des centimes faite aux planteurs de tabacs.

Un vœu de M. Rey tendant à ce que la répartition de la contribution personnelle-mobilière soit faite proportionnellement à la valeur locative de la matière imposable.

Un vœu du même tendant à la suppression de l'impôt sur les portes et fenêtres et son remplacement par une taxe additionnelle sur la propriété bâtie.

Un vœu du même tendant à la constitution d'une assurance mutuelle nationale entre les agriculteurs pour les dommages des pertes produites par les désordres atmosphériques.

On a constitué ensuite les commissions ainsi qu'il suit :

Finances : MM. Relhié, Roques, Grimal, Talou, Longpuech, Vival, de Lamaze, C^{te} Murat, Lachièze, Iscard, Many et de Verninac.

Travaux publics : MM. Béral, Rey, Cangardel, Bessières, Calmeilles, Calmon, Delpon, Lapparra, Daffas et Pauliac.

Vœux : MM. Pradines, Cocula, Bénéchie, Marcenac, Duphénieux et Delport.

été adoptée par le chevalier du Bosc.

— Par ce *politique* nuageux qui rêve avec son parti, je ne sais quoi d'impossible ? demanda le jésuite. Nous en ferons justice le jour où... Frère Gilles, vous allez vous occuper de l'évasion de M. de Laffin.

— Ce sera tout simple, maintenant que je me vois forcé de quitter la France ; je n'aurai plus à craindre les conséquences d'une participation à sa fuite... Dès ce soir, je le mettrai en liberté.

— Il nous rejoindra également en Savoie... Je vais m'occuper de retrouver quatre des hommes que Laffin a embauchés dans les tavernes. Vous les rencontrerez demain, comme je vous ai dit, au cabaret du *Veau-qui-tette*. Reste à savoir, maintenant, comment il faudra vous y prendre pour enlever la jeune fille, sans causer d'escandale.

— Ce sera difficile.

— Chemin faisant, nous allons aviser.

Comme les deux hommes débouchaient sur le quai de l'École, deux dames masquées montées sur des mules et suivies d'un page, y passaient en se dirigeant vers le Louvre.

L'une d'elles, en apercevant le jésuite, poussa droit à lui.

— Ah ! mon révérend père, dit-elle, que je suis aise de vous rencontrer. Je suis Henriette d'Entragues.

— Vous m'avez reconnu, sous mes habits de laïque !

— Votre image est gravée dans mon esprit, et je vous aurai reconnu entre mille bien que je n'eusse que quinze ans, lorsqu'en 1594, le dé-

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Talou, rapporteur de la commission des finances donne lecture de son rapport qui conclut à l'approbation des crédits jusqu'à l'article 38 du budget ordinaire.

Les art. 39 et 40 ne doivent pas figurer au chapitre 1^{er} du budget ordinaire, mais ils doivent figurer à un chapitre spécial, mais sans changer les chiffres. Ce chapitre est approuvé moins 500 fr. portés à l'art. 12.

L'art. 1^{er} du chapitre 2 portant crédit de 2,000 fr. pour la construction d'une citerne à la gendarmerie de Martel est ajourné.

Tout le reste du chapitre est adopté.

M. Cocula donne lecture d'un rapport sur le chapitre 7 (aliénés de l'asile de Leyme) demandant une réduction de crédit et l'entretien d'un certain nombre de malades chez l'habitant.

M. de Lamaze combat cette réduction et demande le renvoi de cette proposition à la commission des finances.

M. le Préfet fait connaître que jusqu'à ce jour le directeur de l'asile n'a pu lui fournir le chiffre précis des malades qu'on pourrait placer chez l'habitant, mais le chiffre s'élèverait de 50 à 60, soit une dépense de 7 à 8,000 fr. Pour le moment il ne croit pas à une réduction possible, mais il promet à la prochaine section d'adresser des propositions dans ce sens au Conseil.

M. Talou demande le renvoi de cette question à la commission des finances.

Finalement, le crédit de 120,000 fr. est adopté.

Sur le rapport de M. Rey relatif au pont de Carennac, l'administration propose de fournir un comptable pour le contrôle de la circulation. Le rapporteur demande un crédit de 400 fr. — Adopté.

M. Daffas propose d'adopter le chapitre 6 (enfants assistés ou moralement abandonnés). — Adopté.

M. Béral rappelle qu'à la session d'avril, le Conseil général a accordé à titre d'indemnité une somme de 8,000 fr. à M. Henras, qui l'a acceptée moyennant le paiement des intérêts.

M. le Préfet dit que cette somme sera payée en deux annuités égales ; quant aux intérêts ils seront payés plus tard.

La proposition de subventions aux chemins vicinaux de la commune de Thédillac est adoptée.

Le chemin vicinal de Labastide-Marnhac est classé sous le n^o 11.

A ce sujet nous nous demandons si le Conseil général avait bien le droit de passer sur le dos de la commission départementale et de classer un nouveau chemin ; nous ne le croyons pas et nous ne serions pas surpris que les intéressés en appellent de cette décision illégale.

La proposition de subvention au chemin d'intérêt commun n^o 102, commune de Larnagol est adoptée.

L'arrêté sur la pêche est adopté.

La demande d'augmentation du loyer de la caserne de gendarmerie de Lalbenque est repoussée.

Le rapport sur les eaux noires est adopté.

La création d'un bureau de poste à Douelle a obtenu un avis favorable.

Le renouvellement des vœux déposés aux dernières sessions est approuvé.

plorable arrêt du Parlement bannit votre Ordre du royaume... Puis-je oublier mon bon directeur spirituel ?

— C'est à votre voix et à votre sourire, ma chère Henriette, que je vous aurai remise, si vous ne vous fussiez nommée.

— Et que faites-vous à Paris, mon révérend ? D'où venez-vous ainsi ?

— Monsieur vient de me montrer, dans la rue Baillieu, la maison du chevalier du Bosc.

— Vous connaissez le chevalier ?

— Un peu.

— Et sa fille Alice, une amoureuse poulette déjà !

— Amoureuse ! Et de qui ? demanda en souriant le père jésuite.

— Oh ! d'un petit officier des gardes, un M. Marcel de Fontaine.

— Encore ce nom !

— On dirait qu'ils vous met en colère.

— En effet, et je suis aise que vous m'avez touché un mot de cette passion... Y a-t-il passion ?

— Je le crois, mon père.

— Tant mieux.

— Seriez-vous disposé à protéger cette amourette.

Qu'on ne s'étonne point que de pareils entretiens aient lieu entre un directeur jésuite et son ouaille. La morale des théologiens de l'Ordre était des plus indulgentes et fort élastique, surtout à cette époque.

(A suivre.)

ner et retourner les accusés par des questions captieuses.

— Mais les pieds me brûlent, révérendissime padre.

— Vous resterez avec le frère Gilles... Suivant les instructions que je vous donnerai cet après-midi, en vous adjoignant quatre hommes que vous trouverez demain au cabaret du *Veau-qui-tette*, près du Grand-Châtelet, vous vous emparerez d'une jeune fille, vous la jetterez dans un coche, et me l'amèneriez à Chambéry, où je vous attends.

— Cependant, zer padre, osa ob erver le Maltais...

— Telle est ma volonté, et en vous adressant à moi, le duc de Savoie vous a donné l'ordre de m'obéir, sous peine...

— Accidente ! z'aime mieux donner le fouet que de le recevoir. Ze ferai comme vous voudrez, révérendissime !

— Frère Gilles ! attendez-moi dans l'autre pièce. Vous me conduirez vers la demeure de la jeune fille.

Le jésuite appela Ravailiac.

— François, dit-il quand il se vit seul avec le praticien d'Angoulême, vous vouliez entrer dans notre Compagnie, mais vous êtes encore trop jeune. D'ailleurs les temps ne sont pas propices...

Vous patienterez, nous nous reverrons. En attendant, voici une lettre pour dom Marie-Magdeleine, provincial des Feuillants, un ami à moi. Il vous recevra parmi ses convers.

— Je voudrais être de votre Société, répliqua Ravailiac avec un sombre accent.

— Impossible pour le moment.

— En ce cas, je retourne à Angoulême pour y reprendre mes pratiques.

— Comme vous voudrez.

— Mais permettez que je garde la lettre, dans le cas où je me sentirais plus de vocation pour les Feuillants.

— Et pourquoi ne resteriez-vous point à Paris ?

Ravailiac poussa un profond soupir.

— Non, je souffre trop.

— De quoi ?

— Entre Dieu et une femme, mon cœur flotte éperdu, et j'ai peur de moi-même.

— Une femme ! vous aimez donc ?

— L'abbes-e de Montmartre... Oh ! pardonnez : c'est un amour sacrilège, mais il me domine.

— Ah ! se contenta de dire le jésuite.

— Je devrais l'arracher de mon sein, n'est-ce pas, mon père ?

— Qui sait, répliqua le casuiste. Dieu a ses desseins peut-être... Ravailiac ! retournez à Montmartre. Quand je reviendrai en France, et cela aura lieu tôt ou tard, je vous appellerai à moi. Allez !

— Votre bénédiction, mon père !

Daubigny lui imposa les mains, et le farouche jeune homme sortit silencieusement.

— Oui, qui sait, ce visionnaire peut nous servir.

Le père profés prit son feutre et sortit de sa demeure avec Hubert Brassier. Celui-ci le mena rue Baillieu.

— C'est ici, dit l'ancien arquebusier en montrant la maison habitée par Alice.

Puis il lui fit connaître que la jeune fille avait

Le Conseil départemental de l'enseignement primaire est maintenu. M. Daffas en a été nommé membre en remplacement de M. Faurie.

M. Rey est nommé membre de la commission chargée d'examiner les demandes d'exemptions temporaires d'impôt foncier pour les terrains nouvellement plantés en vignes.

Acte est donné du rapport des épizooties. Les modifications des foires de Limogne proposées sont adoptées.

Voici le texte du vœu proposé par M. Cocula :

Messieurs,
Je demande la permission de signaler à l'assemblée départementale une injustice résultant de la dernière évaluation des valeurs locatives dans notre département, injustice qui démontre combien les intérêts des contribuables méritent d'être exactement surveillés.

La contribution personnelle et mobilière produit annuellement dans le Lot une somme de 135,351 fr. pour l'arrondissement de Cahors, celle de 84,400 fr. pour celui de Figeac et celle de 82,323 fr. pour celui de Gourdon. C'est-à-dire que Gourdon produit, en chiffres ronds, 2,000 fr. de moins que Figeac et 53,000 fr. de moins que Cahors.

La même proportion existe dans le rendement de la contribution des portes et fenêtres, laquelle donne 75,390 fr. pour Cahors, 55,321 fr. pour Figeac, et 42,474 fr. pour Gourdon. C'est-à-dire que Gourdon produit 9,000 fr. de moins que Figeac et 33,000 fr. de moins que Cahors.

Or, d'après le tableau inséré dans le rapport de M. le directeur des contributions directes, les changements qu'éprouveront les contingents actuels, répartis au prorata des évaluations établies au cours du dernier recensement des propriétés bâties, seraient en raison inverse des produits jusqu'ici constatés, de sorte qu'ils diminueraient de 5,734 fr. pour Cahors, de 79 fr. pour Figeac, tandis qu'ils augmenteraient de 5,813 fr. pour Gourdon.

C'est ainsi qu'ils produiront 129,617 fr. au lieu de 135,351 fr. à Cahors, 84,321 fr. au lieu de 84,400 fr. à Figeac, et 88,136 au lieu de 82,323 à Gourdon.

Sans doute les bases d'évaluation ont varié sensiblement dans les trois arrondissements pour arriver à faire produire davantage au plus pauvre et un peu moins aux deux plus riches, si bien que l'arrondissement de Cahors avec une matière imposable presque double de celle de Gourdon verrait ses charges diminuer d'une somme de 5,734 à peu près égale à celle de 5,823, qui viendrait augmenter celles de ce dernier arrondissement.

Il suffira, je l'espère, d'appeler l'attention de M. le directeur des contributions directes sur cette grave question, pour qu'il fasse procéder à la révision immédiate des évaluations des propriétés bâties dans l'arrondissement de Gourdon, de manière à la ramener au taux fixé dans ceux de Cahors et de Figeac.

Le sectionnement de la commune de St-Cirq-Bel-Abre est adopté.

La suppression du sectionnement de Creysse est adopté.

La demande de vœu formulée par la ligue de protestation contre la licence de rue est renvoyée à la session prochaine.

Le vœu présenté par M. Talou de la transformation du collège de jeunes filles en lycée, est adopté.

Le vœu tendant à ce que la compagnie d'Orléans mette des compartiments de 2^e et 3^e classes au train express du soir allant sur Toulouse est adopté.

Il en est de même d'un vœu de M. Duphénieux tendant à ce que des billets de 2^e et 3^e classes soient donnés pour le train qui part à 7 h. 40 du soir de Paris pour Toulouse par Capdenac.

Le conseil maintient M. Pauliac comme membre du Comité de surveillance et de perfectionnement de la ferme-école du Montat.

Le conseil adopte les demandes :

1^o De la commune de Biars relative à la création de 3 nouvelles foires et au transfert de celles déjà existantes.

2^o De la commune de Beauregard relative au changement de ses foires.

3^o De la commune de Prudhomat tendant à la création de 4 nouvelles foires.

Le conseil adopte : un vœu tendant à la création d'une assurance nationale mutuelle des agriculteurs.

Le conseil renvoie à la Commission des travaux publics les vœux suivants :

1^o Vœu tendant à ce que les trains omnibus aient arrêté à Mareuil-Roc.

2^o Qu'une halte soit créée au Pas-des-Mules.

3^o Que les compagnies d'Orléans et du Midi prennent des mesures pour délivrer des billets pour Toulouse dans les diverses stations de Brive à Montauban.

4^o Que la ligne de la Madeleine à Figeac soit construite sans retard.

5^o Que la compagnie d'Orléans délivre des billets d'aller et retour pour 3 jours de Toulouse à Figeac et vice versa.

Le Conseil renvoie à la Commission des vœux un vœu tendant à ce que la vente, le transport et le colportage illicites du gibier soient l'objet d'une rigoureuse surveillance, et que la vente et le transport des cailloux soient interdits après la clôture de la chasse.

Conseil d'arrondissement de Brive

Le Conseil d'arrondissement de Brive a émis un avis favorable aux demandes de création et

de transfèrement de foires formées par les communes ci-après de notre département : Biars, Gignac et Prudhomat.

Commission départementale

Séance du 22 août

Etaient présents : MM. Iscard, président ; Relhié, secrétaire ; Pradines, Duphénieux, Laparra et Cocula.

1^o Acte de l'état de dépenses pour secours à domicile (vieillards infirmes).

2^o Lunac. — Accordé un secours de 150 fr. pour une citerne.

3^o Sènaillac. — Réparation de l'église d'Artix. Accordé 150 fr.

4^o Sainte-Croix. — Construction d'un portail au cimetière. Accordé 100 fr.

5^o Autoire. — Réparation à une fontaine. Accordé 150 fr.

6^o Lalbenque. — Réparation à une fontaine. Accordé 150 fr.

7^o Nozac. — Réparation à une fontaine publique. Accordé 100 fr.

8^o Saint-Cernin. — Réparation à une fontaine communale. Accordé 100 fr.

9^o Saint-Géry. — Réparation d'un lavoir et d'un acqueduc. Ajourné.

10^o St-Martin-de-Vers. — Réparations de deux lavoirs dans la section de Fages. Accordé 75 fr.

11^o Caniac. — Construction d'une citerne. Accordé 100 fr.

12^o Flaujac (Lalbenque). — Réparation au réservoir d'eau. Accordé 100 fr.

13^o Un somme de 2,000 fr. est accordée aux indigents pour se rendre aux eaux thermales.

14^o St-Jean-Lespinasse. — Avant-projet du chemin vicinal ordinaire n° 1. Approuvé.

15^o St-Daunès, St-Vincent, Lebreil. — Réparation de chemins ruraux. Ajourné.

16^o Gindou. — Chemin vicinal ordinaire n° 6 avant-projet. Ajourné pour supplément d'enquête.

17^o Matériel de gymnastique pour l'école normale d'instituteurs. Accordé 100 fr.

Pépinière départementale

Lundi, MM. Vival, député, Pauliac, sénateur, Laparra, Daffas, Lompuech, conseillers généraux, se sont rendus à la pépinière départementale, pour se rendre compte par eux-mêmes de l'état des divers plants que l'on y cultive.

M. Pouzergues a répondu à toutes les questions qui lui ont été posées.

Société de secours mutuels des instituteurs et institutrices

Conformément au paragraphe additionnel à l'art. 10, des statuts, M. Frézals, secrétaire de la Société a convoqué les membres du bureau pour fixer le jour de l'élection du président de la société, en remplacement de M. Rémond qui a quitté le département.

Etaient présents à cette réunion qui a eu lieu le 17 août à Cahors, MM. Quégnieux, inspecteur primaire à Figeac, Verdier inspecteur primaire à Gourdon, vice-présidents honoraires ; Ausset, Métayer, Frayssi, vice-présidents ; Vidal, trésorier adjoint ; Simonis, trésorier ; Frézals, secrétaire ; Ganes et Mazet, membres du bureau. M. Quégnieux, le plus âgé des vice-présidents honoraires présents, a bien voulu accepter la présidence de cette réunion.

Le bureau ainsi constitué a fixé au 4 septembre prochain le jour de l'élection du président en remplacement de M. Rémond.

La pluie

Depuis mardi soir, une pluie bienfaisante tombe par intervalles sur notre ville. Les éclairs et le tonnerre ont fait grand bruit, sans occasionner de dégâts.

La foudre est tombée sur la vieille tour du Pape Jean XXII ; des briques ont percé le zinc de la marquise qui couvre la terrasse du café situé au bas de la tour.

Le fluide a aussi cassé quelques carreaux à l'un des bâtiments de la caserne Bessières.

Acte de probité

M. Fort, employé chez M. Cangardel, banquier, a trouvé un paquet de linge qu'il s'est empressé de déposer au bureau de police.

Mariage

Nous lisons dans le *Figaro* :

On annonce la récente union de M^{lle} Béatrix de Gardarens de Boisse et de M. J. Hébrard.

La jeune mariée, qui porte un vieux nom du Quercy, illustré par les armes, est la fille d'un des plus dignes magistrats et la petite-fille du général Gardarens de Boisse, dont Vernet a immortalisé dans les salons de Versailles, l'héroïsme légendaire sur le rempart de Constantine.

M. J. Hébrard est le neveu de M. Adrien Hébrard, l'aimable président de la presse parisienne, sénateur de la Haute-Garonne, et de M. Jacques Hébrard, conseiller général du Tarn-et-Garonne.

Train en détresse

Dimanche au soir, à 4 heures, le train express 16, de Toulouse à Brive, est resté en détresse entre la station des Sept-Ponts et

Cahors, par suite de la rupture d'une bielle de la machine.

Une machine de secours est allée, de Cahors, remorquer le train, qui a subi un retard d'une heure et demie.

Coups et blessures

Lundi matin, vers dix heures, une demoiselle Adélaïde Cure, couturière, demeurant rue de la Halle, 1, a été insultée et frappée par une autre locataire de la maison, Jeanne Rengrame.

Le docteur Clary, appelé à donner ses soins à la victime, a constaté une blessure au-dessous du sourcil gauche, faite avec un instrument contondant.

Procès-verbal a été dressé contre l'auteur de ces violences.

Accident

Mercredi, à midi, plusieurs femmes travaillant au magasin des tabacs, se rendaient chez elles en passant par la rue des Tabacs.

A proximité de l'imprimerie Bergon, une de ces ouvrières, tenant son parapluie devant les yeux et ne voyant pas ce qui se passait devant elle, est allée se heurter contre une barre de fer, d'une certaine longueur, que portait un ouvrier de M. Bouzerand, serrurier, rue du Lycée. La barre a traversé le parapluie et lui a fait, au-dessus de l'œil droit, une blessure, heureusement sans gravité.

Conseil de guerre

Audience du 23 août

Le soldat Pierre Pelegry, originaire de Puy-l'Évêque (Lot), en garnison à Montauban, a volé : 1^o un porte-monnaie contenant 3 fr. 25 au sergent Panthe ; 2^o un mouchoir de poche non réglementaire, au sergent-fourrier Laporte ; 3^o une paire de chaussettes à un de ses camarades.

Pelegry nie les faits qui lui sont imputés, malgré les dépositions accablantes de MM. Dalas, sous-lieutenant au 20^e ; les sergents Panthe et Laporte, le caporal Chantilouve et du soldat Martin.

Trois questions sont posées au conseil qui répond négativement sur les deux premières et affirmativement sur la troisième.

Le prévenu est condamné à deux années d'emprisonnement.

Détail particulier : dans un mois, Pelegry allait être libéré.

Anglais

Samedi dernier, un épouvantable accident a jeté la consternation dans la commune d'Anglars.

Un échafaudage placé à 6 ou 7 mètres de hauteur se rompit sous le poids de trois ouvriers occupés à la maison d'école.

M. Vergnes, entrepreneur, le plus grièvement blessé, a le poignet droit luxé, le poignet gauche brisé, la lèvre supérieure coupée, le nez en partie écrasé, une large blessure au front. Il se plaint de violentes douleurs de reins.

Emile Gauzin, entorse du coude et du poignet, contusions sur diverses parties du corps, douleurs dans la région abdominale.

Masboux, contusions de la face, douleurs dans tout le corps, état satisfaisant.

M. le docteur Boutin a donné les soins les plus empressés et les plus intelligents.

GOURDON

Le sieur L..., de Creysse (Lot), qui a été pris en flagrant délit de vol de six fourchettes en fer à un marchand étalagiste, le jour de la dernière foire de Gramat, a été arrêté par la gendarmerie de cette ville et conduit, sous bonne escorte, à la prison de Gourdon où il a été écroué immédiatement.

Traduit devant le tribunal correctionnel de notre ville, L... a été condamné à huit jours de prison et aux dépens, avec application de la loi Béranger.

* * *

Dimanche dernier, vers 6 heures du soir, un paysan des environs de Gourdon, se disposait à regagner son domicile lorsque, en attendant son cheval à un véhicule, il roula subitement et on ne sait trop comment, entre les jambes de l'animal, qui, ému par les mouches, lui lançait des coups de pieds sur la tête.

Aux appels désespérés de sa femme, M. Antonin Gerbié, directeur de l'*Avenir Gourdonnais*, qui se trouvait à proximité du lieu de l'accident, n'écoutant que son courage, s'élança sous le cheval et en retira le pauvre homme, qui avait déjà la figure ensanglantée par les coups de pieds qu'il avait reçus.

Nous félicitons notre confrère de son attitude courageuse.

Rengagements

Le ministre de la guerre vient d'arrêter le chiffre des rengagements, qui ne pourra être dépassé dans chaque corps d'ici au 1^{er} janvier prochain pour les sous-officiers des différentes armes.

Voici ces chiffres : Régiments d'infanterie, 64 ; bataillons de chasseurs à pied et à 6 compagnies, 37 ; régiments de zouaves, 96 ; tirailleurs algériens, 60 ; infanterie légère d'Afrique, 62 ; régiments de

cavalerie, 30 ; bataillons d'artillerie de forteresse, 38 ; régiments d'artillerie et pontonniers, 85 ; régiments du génie, 35, excepté pour le 1^{er} dont le nombre est limité à 10.

Le ministre recommande d'encourager le passage dans les corps au-dessous du complet des sous-officiers rengagés en excédent dans les régiments de la même arme.

Enseignement du Russe

Le *Figaro* annonce que le ministre de l'instruction publique va introduire dans les lycées l'enseignement de la langue russe dès la rentrée des classes. Les cours pratiques seraient tout d'abord institués au lycée Buffon et au collège Rollin.

Ce sera un premier essai d'études du russe qui ferait désormais partie du programme de l'enseignement moderne comme l'allemand et l'anglais.

Nouveaux billets de banque

La Banque de France va mettre en circulation des billets imprimés sur du papier de ramie.

Ces billets seront du même modèle que le type actuel, mais le nouveau papier, plus léger et cependant plus résistant que l'ancien, permettra une impression plus nette, et rendra, en conséquence, l'imitation plus difficile que par le passé.

Le nombre des faux billets de banque est, d'ailleurs, devenu très minime depuis la mise en circulation du modèle des billets à dessins bleus sur fond rose.

Les rares billets faux saisis sont des billets de 100 fr. ou de 50 fr. des anciens types, les faussaires n'ayant encore pu parvenir à imiter convenablement le nouveau.

La Banque d'Angleterre, de son côté, s'appête à lancer des banknotes en aluminium laminé, qui auront le précieux avantage de pouvoir impunément être passées au feu — qui purifie tout.

Contributions directes

Le *Journal officiel* a promulgué la loi relative aux contributions directes et aux taxes y assimilées pour l'exercice 1893.

La principale réforme inaugurée par cette loi est la suppression de l'impôt des portes et fenêtres... à partir du 1^{er} janvier 1893.

Nous croyons bon de rappeler les articles nouveaux de la loi. L'article 6 établit une nouvelle taxe spéciale :

Art. 6. — A partir du 1^{er} janvier 1893, les épreuves exigées par les règlements, des appareils à vapeur autres que ceux situés dans l'enceinte des chemins de fer d'intérêt général, donneront lieu à la perception, pour chaque épreuve, d'un droit de 10 fr. par chaudière ou de 5 fr. par récipient de vapeur. Ce droit sera dû par la personne qui aura demandé l'épreuve ou à qui l'épreuve aura été imposée par application des règlements.

L'article 30 modifie la teneur des avertissements délivrés aux contribuables.

Art. 30. — Les prescriptions de l'article 6 de la loi du 5 août 1874 sont remplacées par la disposition suivante :

« A partir du 1^{er} janvier 1893, chaque avertissement délivré aux contribuables pour le recouvrement des quatre contributions directes, en exécution des articles 50 et 51 de la loi du 15 mai 1818, énoncera :

» 1^o La part de contribution revenant à l'Etat ;

» 2^o La part de contribution revenant au département et à la commune. »

Enfin, l'article 33 a une réelle importance ; nous ne saurions assez le signaler à nos lecteurs, car il proroge le délai accordé pour les réclamations contre l'évaluation des propriétés bâties, et qui était expiré cette année :

Art. 33. — Le délai accordé par l'article 7 de la loi du 8 août 1890 aux propriétaires des propriétés bâties pour réclamer contre l'évaluation attribuée à leurs immeubles, par application de l'article 34 de la loi du 8 août 1885, est prorogée d'une année. En conséquence, les propriétaires seront encore admis à se pourvoir contre ladite évaluation pendant trois mois à dater de la publication des rôles de 1895.

Les réclamations seront instruites suivant la procédure sommaire instituée par l'article 2 de la loi de finances du 21 juillet 1887.

Jusqu'à l'expiration du délai fixé par le paragraphe 1^{er}, les Conseils municipaux pourront, sur avis favorable de la commission départementale du Conseil général, demander qu'il soit procédé à une nouvelle évaluation de l'ensemble de la commune, à charge par celle-ci de supporter les frais de l'opération.

Il appartient aux intéressés de prendre bonne note des conditions de temps dans lesquelles ils pourront encore formuler des réclamations.

BULLETIN FINANCIER

du 24 août 1892

Sur des bruits de choléra en Allemagne, bruits qui du reste ne sont pas confirmés, l'ensemble du marché est plus faible. La vérité est qu'on approche de la liquidation et qu'on cherche à mettre en sûreté les bénéfices acquis depuis le commencement du mois.

Les places étrangères sont lourdes. Le 3/0 après 99.85 finit à 99.90.

Les établissements de crédit résistent assez bien. Nous retrouvons le Foncier à 1116.25, la Banque de Paris à 672.50 et le Crédit Lyonnais à 806.25.

L'action des Châlets de commodité reste ferme à 683.50. L'Italien avait beaucoup monté, il n'y a donc rien de bien extraordinaire à ce qu'il recule légèrement. L'Extérieure est à 63 7/32. On continue à pousser le Portugais à 24 5/16. Les fonds ottomans réagissent.

En Banque, le léger mouvement de reprise qui s'était manifesté hier sur les valeurs de cuivre ne persiste pas. La Morena reste impassible, la part de Soufres Romains varie peu.

Bibliographie

LE BON JOURNAL. — Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 25 août 1892 : A. Belot : L'obole des enfants. — Pierre Sales : Chaîne dorée (suite). — Jules Claretie : L'Américaine (suite). — Constant Améro : Le Tour de France d'un petit Parisien (suite). — A.-J. Dalsème : La réprouvée (suite). — Pauline Savari : Mademoiselle est mariée (suite).

LE MUSÉE DES FAMILLES. — Sommaire du 25 août 1892 : — Le bal de madame Flutasoupe, par Maurice Maindron. — La Colombe de Sainte-Marie-des-Fleurs. — Les Enfants de Grand-Pierre, par Eug. Muller. — La maison de bois, par Léontine Rozier. — L'ami du foyer. — Mariette. — Concours. — Les âges de l'homme. — Mosaïque, par Eug. Muller.

Illustrations par F. Lix, A. Villette, Ph. Calderon, Alb. Guillaume, J. Wagrez, P. Weber, Gaillard, etc., et d'après de vieilles estampes. Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE POPULAIRE PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE CAMILLE FLAMMARION

PHYSIQUE POPULAIRE

Par Emile DESBEAUX

Lauréat de l'Institut.

La Physique étudie les forces de la Nature et l'utilisation de ces forces.

Les découvertes extraordinaires, faites en ces derniers temps, reposent sur les appropriations nouvelles de ces forces.

Les progrès de la science physique sont devenus tout à coup si rapides, les phénomènes physiques sont apparus avec une fécondité si prodigieuse, qu'un livre nouveau — qui relate ces progrès, qui explique ces phénomènes — est devenu indispensable.

La Physique populaire, de M. Emile Desbeaux vient répondre à ce besoin, vient satisfaire à l'ardente curiosité des esprits modernes qui aspirent à pénétrer les mystères dont nous sommes enveloppés, et à parvenir à la connaissance intime et complète de la vie des choses.

La Physique populaire est le quatrième volume de la Bibliothèque fondée par Camille Flammarion dans le but d'exposer, sous une forme accessible à tous, l'ensemble des connaissances humaines.

Cet ouvrage, magnifiquement illustré, mettra sous les yeux des lecteurs toutes les découvertes nouvelles de la science et de l'industrie, les diverses applications de l'Energie, le Phonographe, le Téléphone, le Téléphonographe, le Téléphote, ainsi que les manifestations si variées des forces de la nature, l'Energie électrique, l'énergie lumineuse, l'énergie calorifique, merveilleux phénomènes qui s'accomplissent chaque jour autour de nous et constituent, en somme, la vie de la terre et le cadre de la vie humaine.

Les précédents ouvrages de M. Emile Desbeaux, couronnés à deux reprises par l'Académie française, adoptés par le Ministère de l'Instruction publique pour les bibliothèques scolaires et populaires, traduits en plusieurs langues, sont un sûr garant du succès auquel est destiné la Physique populaire.

La Physique populaire est publiée en 100 livraisons à 10 centimes et en 20 séries à 50 centimes, format grand in-8° jésus.

Il paraît deux livraisons par semaine. — On peut souscrire à l'ouvrage complet, reçu franco en séries, à leur apparition, contre un mandat de dix francs adressé aux éditeurs :

C. MARPON ET FLAMMARION, 26, rue Racine, PARIS.

LA POUPEE MODELE

Journal des petites filles

PARIS : 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS : 9 FRANCS.

La Poupée modèle, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le Journal des Demoiselles, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la Poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée que contient chaque numéro, la Poupée modèle envoie également un joujou aisé à construire : Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures de Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Acteurs, — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIERY, Directeur du Journal.

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des demoiselles, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison; orner leur esprit; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage; tel est le but que s'est proposé le Journal des demoiselles. A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIERY, Directeur.

COMPAGNIE LIEBIG VERITABLE EXTRACT DE VIANDE LIEBIG Indispensable dans toute bonne cuisine pour préparer à tout instant de bons potages, sauces, légumes et toutes sortes de mets. C'est l'Extrait se conserve indéfiniment. Se méfier des imitations. Exiger la signature LIEBIG en outre bleue sur l'étiquette de chaque pot.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Echarpes pour maires et adjoints EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (1er juillet 1892)

De Paris à Toulouse

Table of train schedules from Paris to Toulouse. Columns include station names (PARIS, BRIVE, SOULLAC, CAZOULÈS, Lamothe-Fénelon, Nozac, GOURDON, Saint-Clair, Dégagnac, Thédillac-Peyrilles, Saint-Denis-Catus, Espère, CAHORS, Sept-Ponts, Cieurac, Lalbenque, Caussade, MONTAUBAN, TOULOUSE) and train types (EXPRESS, OMNIBUS) with departure and arrival times.

De Toulouse à Paris

Table of train schedules from Toulouse to Paris. Columns include station names (TOULOUSE, MONTAUBAN, Caussade, Lalbenque, Cieurac, Sept-Ponts, CAHORS, Espère, Saint-Denis-Catus, Thédillac-Peyrilles, Dégagnac, Saint-Clair, GOURDON, Nozac, Lamothe-Fénelon, CAZOULÈS, SOULLAC, BRIVE, PARIS) and train types (EXPRESS, OMNIBUS) with departure and arrival times.

De CAHORS à LIBOS

Table of train schedules from Cahors to Libos. Columns include station names (CAHORS, Mercuès, Arrêt Douelle, Parnac, Luzach, Castelfranc, Arr. Prayssac, Puy-l'Évêque, Duravel, Soturac-Touzac, Fumel, LIBOS, BORDEAUX, PARIS) and train types (Omnibus, Poste, Omnibus) with departure and arrival times.

De LIBOS à CAHORS

Table of train schedules from Libos to Cahors. Columns include station names (PARIS, BORDEAUX, LIBOS, Fumel, Soturac-Touzac, Duravel, Puy-l'Évêque, Arr. Prayssac, Castelfranc, Luzach, Parnac, Arrêt Douelle, Mercuès, CAHORS) and train types (Poste, Omnibus, Omnibus) with departure and arrival times.

De CAHORS à CAPDENAC

Table of train schedules from Cahors to Capdenac. Columns include station names (CAHORS, Cabessut, Arcambal, Vers, Saint-Géry, Conduché, St-Cirq, St-Martin-Lab, Calvignac, Cajarc, Montbrun, Toirac, Lamadeleine, CAPDENAC) and train types (Omnibus, Omnibus, Omnibus) with departure and arrival times.

De CAPDENAC à CAHORS

Table of train schedules from Capdenac to Cahors. Columns include station names (CAPDENAC, Lamadeleine, Toirac, Montbrun, Cajarc, Calvignac, St-Martin-Lab, St-Cirq, Conduché, Saint-Géry, Vers, Arcambal, Cabessut, CAHORS) and train types (Omnibus, Omnibus, Omnibus) with departure and arrival times.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

CADRE DU LOT GARANT En vente chez tous les libraires. En vente au bureau du Journal.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. BERTHELOT, de l'Institut; Hartwig DERENBOURG, prof. à l'École des langues orientales; F. Camille DREYFUS, député de la Seine; A. GIRY, prof. à l'École des Chartes; GLASSON, de l'Institut; D. L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine; C.-A. LAISANT, docteur en sciences mathématiques; H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique; E. LEVASSEUR, de l'Institut; H. MARION, prof. à la Sorbonne; E. MUNTZ, conservateur de l'École des Beaux-Arts; A. WALTZ, prof. à la Faculté des lettres d'Alger.

OUVRAGE HONORÉ D'UNE SOUSCRIPTION des Ministères de l'INSTRUCTION PUBLIQUE, des AFFAIRES ÉTRANGÈRES, des TRAVAUX PUBLICS, des POSTES et TÉLÉGRAPHES, de la VILLE DE PARIS, d'un grand nombre de BIBLIOTHÈQUES, etc.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 vol. gr. in-8 colombier de 1200 pages, ornés de nombreuses illustrations et cartes en couleurs hors texte. — Elle se publie par livraisons de 48 pages paraissant chaque semaine. Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues aux prix de Broché : 600 fr., payables 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant Relié : 750 fr., payables 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant UNE FEUILLE SPÉCIMEN EST ENVOYÉE GRATUITEMENT SUR DEMANDE

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues aux prix de Broché : 600 fr., payables 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant Relié : 750 fr., payables 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant UNE FEUILLE SPÉCIMEN EST ENVOYÉE GRATUITEMENT SUR DEMANDE

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 vol. gr. in-8 colombier de 1200 pages, ornés de nombreuses illustrations et cartes en couleurs hors texte. — Elle se publie par livraisons de 48 pages paraissant chaque semaine.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues aux prix de Broché : 600 fr., payables 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant Relié : 750 fr., payables 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant UNE FEUILLE SPÉCIMEN EST ENVOYÉE GRATUITEMENT SUR DEMANDE

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 vol. gr. in-8 colombier de 1200 pages, ornés de nombreuses illustrations et cartes en couleurs hors texte. — Elle se publie par livraisons de 48 pages paraissant chaque semaine.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues aux prix de Broché : 600 fr., payables 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant Relié : 750 fr., payables 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant UNE FEUILLE SPÉCIMEN EST ENVOYÉE GRATUITEMENT SUR DEMANDE

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 vol. gr. in-8 colombier de 1200 pages, ornés de nombreuses illustrations et cartes en couleurs hors texte. — Elle se publie par livraisons de 48 pages paraissant chaque semaine.